



Vente d'un tableau sur toile

Par **soisic**, le **02/06/2020** à **14:11**

Bonjour,

Un antiquaire, en "visite de prospection" à la maison pour acheter des objets, a estimé à 200E une peinture signée et datée, d'après lui, et après sa recherche sur un site internet, rien de particulier sur ce sculpteur. L'affaire est conclue rapidement, entre autres objets. Nous lui avons signé/daté un reçu du montant des sommes versées.

Et ce matin, ma soeur après sa propre recherche sur internet, m'informe que ce sculpteur/peintre à une grande valeur sur le marché peinture - car très rare.

Nous pensons que cet antiquaire, expertises gratuites, a su profiter de notre confiance, sans apporter de bons conseils pour une transaction honnête et équitable.

Ma question : quel est mon recours pour récupérer ce tableau sachant que la "transaction" a eu lieu le 1er juin 2020;

Par **Visiteur**, le **02/06/2020** à **16:32**

Bonjour

En cas de démarchage par un professionnel au domicile d'un particulier, le particulier dispose dorénavant d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du jour de l'opération.

Je pense que cela peut s'appliquer à votre [cas.http://leparticulier.demarchage-et-vente-a-domicile-retractation-et-recours](http://leparticulier.demarchage-et-vente-a-domicile-retractation-et-recours)

Par **soisic**, le **02/06/2020** à **17:58**

Merci beaucoup pour la rapidité de votre réponse

Bien cordialement

Par **janus2fr**, le **02/06/2020** à **18:04**

Bonjour ESP,

Il me semble qu'ici, le professionnel est l'acheteur et soisic le vendeur. Le vendeur ne dispose pas d'un délai de rétractation pour reprendre ce qu'il a vendu...